



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réforme

Question écrite n° 119180

### Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire connaître le contexte et les objectifs de l'audit concernant la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole, effectué par son ministère dans le cadre du plan de modernisation de l'État.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles », qui regroupe 2 700 emplois équivalent temps plein travaillés (ETPT) et 262 millions d'euros en 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche anime un réseau de 22 établissements d'enseignement supérieur (parmi lesquels 7 établissements privés sous contrat avec L'État), qui ont accueilli 13 313 étudiants en 2005-2006. Le ministre chargé de l'Agriculture a annoncé le 17 mai 2004 la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole par la création de 7 pôles de compétence. Ces pôles, conçus avant tout comme des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et de développement, conformément au modèle international, s'appuient sur les organismes de recherche et les réseaux de développement, en vue de mieux répondre aux besoins du secteur économique, tant au niveau régional qu'au niveau national. Cette structuration, qui s'inscrit pleinement dans les axes de la loi de programme pour la recherche, répond également à un objectif d'organiser les formations dans des conditions optimales de coûts et de qualité de service. Ces pôles de compétence établissent des liens avec les pôles de compétitivité. L'audit visera à déterminer si cette réorganisation de l'enseignement supérieur agricole permet de répondre de manière efficace aux objectifs qui lui ont été assignés en matière de formation, de recherche et de développement. Les bénéfices attendus sont : la poursuite des efforts de structuration du dispositif de recherche ; le renforcement des synergies entre les différents acteurs de la formation, de la recherche et du développement ; la garantie aux jeunes diplômés des meilleures chances d'insertion sur le marché mondial de l'emploi ; l'offre d'un ensemble de formations de haut niveau dans le domaine des sciences et technologies du vivant, lisible et compétitif à l'échelle nationale, européenne et internationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119180

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2001

**Réponse publiée le :** 10 avril 2007, page 3536